

## Compte-rendu CHSCT du 28/06/2022 SDIF Gironde

### Questions diverses : Installation du SDIF Gironde :

*Bien que ne figurant pas à l'ordre du jour du CHSCT, la **CGT Finances Publiques** a tenu à faire un point en séance sur l'aménagement du SDIF Gironde à LANGON et à l'antenne de LIBOURNE, en questions diverses.*

*Pour rappel, l'installation complète du SDIF doit être faite au 01/09/2022 et a fait l'objet d'un point lors du Groupe de Travail Immobilier du 23/06/2022 lors duquel la **CGT** était déjà intervenue. Mais le GT Immobilier à la différence du CHSCT n'est pas soumis à l'obligation d'un procès-verbal de séance dans lequel sont rapportés les échanges.*

- SDIF LANGON

Le mouvement local de mutations sorti quelques jours auparavant a permis de confirmer l'hypothèse émise en GT Immobilier à savoir une partie de l'espace actuellement occupé par les agents du SIE en travail à distance sera attribuée au SDIF. Ceci est rendu possible par les mutations de 6 agents du SIE.

M. Cabanel a alors confirmé que cet espace supplémentaire pourra servir de bureau aux géomètres du SDIF, actuellement installés dans une salle de réunion-formation.

Cette dernière salle reprendra sa vocation première et sera notamment utilisée pour les formations qui auront lieu à l'automne sur les nouveaux applicatifs fonciers (SURF, GMBI,...).

Les 4 collègues restants du SIE garderaient un espace qui devrait représenter vraisemblablement 4 fenêtres.

Sur la répartition à proprement parlé des bureaux aux agents du SDIF, M. Cabanel a indiqué que cela était à voir entre le chef de service et son équipe, la direction procède seulement à l'installation qu'on lui demande.

- SDIF antenne de LIBOURNE

À la demande de la **CGT**, M. Cabanel a rappelé que le SDIF Libourne sera installé sur la totalité du 3ème étage du CDFiP Libourne Wilson. La BDV et le PCE qui occupent une partie des locaux seront déplacés à un autre étage du bâtiment.

Aucun abattage ou montage de cloisons au 3ème étage n'est prévu.

Sur la question des armoires (qui sont d'un nombre assez conséquent), non représentées sur les plans fournis aux organisations syndicales pour le Groupe de Travail Immobilier, l'assistante de prévention a indiqué que leur collègue maîtrisant AutoCAD est parti, il se peut donc que pour cette raison, les archives des déclarations foncières stockées actuellement au 1<sup>er</sup> étage n'apparaissent pas sur le plan

projet. Il est bien prévu toutefois de les transférer au 3ème étage. Pour autant, M. Cabanel a renvoyé vers le chef de service du SDIF pour savoir quelle place elles occuperaient.

Parallèlement, les archives de documents d'arpentage présentes actuellement au 3ème étage seraient amenées à être regroupées avec celles de la Cité Administrative de Bordeaux, probablement dans un autre local extérieur mais les réflexions sont en cours avec le chef de service du SDIF (cf. paragraphe suivant).

La **CGT** a indiqué que cette question de la place des archives pouvaient avoir une incidence sur l'espace alloué en bureaux aux agents. Des plans communiqués aux agents ont pu également montrer un nombre de bureaux moindre que le nombre d'emplois attribués au site (géomètres en l'occurrence). La **CGT** a relayé l'inquiétude des collègues de voir disparaître un poste de plus, surtout que celui-ci ne sera pas pourvu à la rentrée.

M. Cabanel a ajouté que tant qu'il y aurait besoin de discuter de l'installation du service avec le chef de service, et lui avec les agents, les discussions se poursuivraient. Il faudra toutefois que l'installation soit faite pour le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

- **SDIF GIRONDE (problématique générale)**
  - **Archives (déclarations foncières, DA,...)**

Sur la problématique de la place prise par les archives à la Cité administrative de Bordeaux, M. Cabanel a indiqué, s'agissant du SDIF, que la Direction suit 2 pistes de réflexion, complémentaires :

- d'une part, sortir de la Cité les archives « mortes » ou auxquelles on accède peu souvent, pour les stocker ailleurs où il y a de la place, comme à la Direction à Mériadeck.
- D'autre part, SPIB a indiqué relancer un programme de scannage de documents, suite à l'acquisition par le SDNC de scanner à haute performance.  
La DRFiP 33 a alors demandé à faire numériser prioritairement l'ensemble des déclarations H du SDIF. Selon M. Cabanel, cette proposition, si elle est acceptée, permettrait de mieux répondre aux usagers quand ils se présenteraient au rez-de-chaussée de la Cité administrative puisqu'il serait alors possible d'avoir les déclarations tout de suite à disposition.  
En outre, cela pourrait également servir aux agents en télétravail ou afin de pouvoir organiser de l'entraide entre les différents sites du SDIF.

La **CGT** a demandé si la documentation des documents d'arpentage, répartie entre les différents sites du SDIF, pourrait faire l'objet d'une telle numérisation.

M. Cabanel a répondu que parmi la documentation cadastrale sont déjà numérisés les plans grand format A0. De même, un accord national avec les géomètres-experts ont conduit à la numérisation des extraits de plan cadastraux des documents d'arpentage. Toutefois, les chemises qui les accompagnent n'ont pas été scannées. Ces chemises représenteraient aujourd'hui environ 52 armoires. Sur ce sujet, la piste envisagée serait plutôt de regrouper les documents d'arpentage à Mériadeck. Selon remontée du chef de service du SDIF, il est quantifié environ 80 demandes d'accès par semaine à ces documents. Il reste à déterminer si selon cette fréquence, cela paraît possible ou pas...

De même, les anciennes déclarations des locaux professionnels avant révision, réparties également entre différents sites, pourraient échouer à Mériadeck. M. Cabanel a précisé que ces déclarations, bien qu'anciennes, sont toujours utilisées par le PELP dans le cadre de l'instruction de contentieux. Les regrouper permettrait d'éviter beaucoup de recherches, de manipulation à distance et de transfert de documents.

La **CGT** a émis un doute sur ce regroupement des documents d'arpentage à Mériadeck, compte tenu du nombre importants de demande d'accès. Certaines peuvent être formulées par exemple, par les géomètres-experts en vue de la préparation de leurs travaux pour concevoir de nouveaux documents d'arpentages et attendent donc une réponse rapide. M. Cabanel a indiqué que le sujet était toujours en réflexion avec le chef de service.

- **Emplois et conditions de travail**

La **CGT** a demandé à avoir une version actualisée du nombre d'emplois pour le SDIF, par site, pour faire le point sur les éventuelles vacances de postes. M. Cabanel a répondu ne pas avoir les éléments ce jour puisque ce sujet dépend surtout du CTL mais s'est engagé à faire remonter l'information. Il a indiqué toutefois que pour le SDIF LANGON, il est inscrit au TAGERFiP 2 A+, 2 A, 20 B et C et 9 géomètres.

Sur l'arrivée des emplois de la DDTM vers le SDIF en septembre 2023 et septembre 2024, liés au transfert des taxes d'urbanisme, la **CGT** a demandé si ces arrivées avaient été anticipées en termes de bureaux. M. Cabanel a répondu que cela ne faisait pas partie du projet pour septembre 2022, qu'il y aurait d'autres discussions à venir sur ce sujet, notamment de la répartition de ces emplois sur les 3 sites, ce qui devrait vraisemblablement avoir lieu en fin d'année lors du CTL. Des souhaits ont toutefois été exprimés par le chef de service du SDIF.

La **CGT** a relevé que, notamment sur le SDIF LANGON, un renouvellement important en agents B et C allait se faire en septembre. Plusieurs arrivées notamment proviennent de SIE. Des formations « Cadastre » à ces agents pourraient alors être nécessaires pour le long terme. Pour autant, ces absences pourraient entraîner un déséquilibre pour le collectif de travail dans une période de rentrée « chargée ». M. Cabanel a précisé qu'il faut voir pour chaque agent qui va arriver au SDIF son vécu administratif. Tous pourraient ne pas avoir besoin de formation complémentaire « Cadastre ». Il appartient au chef de service du SDIF de trouver la meilleure organisation possible, notamment durant cette période.

**La CGT s'est inquiétée plus largement de l'organisation du service sur ses 3 sites à la rentrée dans un cadre de changements importants (applicatifs, renouvellement des équipes), formations, campagne de taxe foncière... qui risquent d'avoir une grande incidence sur la vie du service. La CGT a alors souligné les inquiétudes des agents, l'interrogation qu'ils peuvent avoir sur cette période et la capacité du service d'y faire face, et au-delà pointé le manque de communication de la part de l'encadrement supérieur avec les agents sur les questions des locaux, d'organisation de service...**

M. Cabanel a pris note de ces inquiétudes et indiqué essayer de corriger cela.